

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-01

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec* :

- Le conseil municipal a adopté le 1^{er} février 2016 le **règlement numéro 2016-01 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges des boues de fosses septiques des résidences isolées**;
- Ce règlement a été adopté en vertu des pouvoirs conférés par le *Code municipal du Québec*;
- Le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 11 février 2016;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca
- Le règlement numéro 2016-01 entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 15 février 2016.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier